

Saint Julien le 23 juin 2022

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je viens vous dire combien je suis favorable au projet de la commune de St Julien susceptible de voir le jour sur la parcelle agricole située à côté de la MJC.

Il y a des lustres que ce terrain aurait dû être acquis par la municipalité pour des besoins d'équipements publics si la famille propriétaire ne s'y était constamment opposée.

Je comprends cette famille qui, comme tous les agriculteurs est attachée à sa terre qui est son outil de travail, mais il faut aussi qu'une ville puisse vivre et s'étendre, et je crois savoir qu'avant d'en arriver à solliciter l'expropriation le maire actuel et ses prédécesseurs ont accompli bien des démarches auprès des propriétaires qui les ont systématiquement repoussées.

C'est ce refus absolu de tout compromis qui a par ailleurs conduit la ville à excentrer le lotissement de la Croix Robert il y a près de 60 ans.

La consultation des courriers adressés à la préfecture m'a permis de constater que certains, peu nombreux, s'émeuvent d'une atteinte à un espace de production agricole. C'est vrai mais ces néo-ruraux ignorent probablement que l'Europe et sa PAC rémunère des jachères qu'il suffira de cultiver pour contrebalancer la perte de quelques hectares ici ou là.

Certains de ces courriers ont encore le parfum parfois nauséabond de la campagne municipale de 2020 qui a été remportée par l'actuelle municipalité. Celle-ci met en œuvre les projets lui ayant permis de gagner cette élection, et le projet du champ tortu était un projet phare de la campagne de la liste « La Force de l'expérience, le dynamisme de la jeunesse » conduite par monsieur Guy Bourras.

Ce rappel étant fait voyons pour quelles raisons je suis très favorable au projet.

-les infrastructures de la MJC installées dans une ancienne usine ne présentent ni la surface, ni les critères nécessaires pour répondre aux besoins et attentes des saltusiens ce qui a parfois conduit à l'externalisation d'activités.

-le projet occupera une dent creuse située entre deux terrains appartenant à la ville, celui sur lequel est située la MJC et la jachère coincée entre le champ tortu et le lotissement de la Croix Robert,

-l'activité agricole qui amène le fermier à utiliser des produits de traitement (ce que je comprends parfaitement) pose problème en raison de l'environnement immédiat (lotissement, centre commercial et habitations, et surtout la présence d'enfants à la MJC et aux abords lors d'activités extérieures. Par conséquent la cessation de la mise en culture du champ tortu me paraît être une bonne chose.

-le projet conduit par la ville est situé à proximité du centre du bourg, il sera très facilement accessible par la route de Villeneuve sur Yonne pour les automobilistes et utilisateurs d'autres véhicules, mais surtout il pourra être rejoint à pied, notamment par les écoliers, par la liaison douce constituée par la rue de l'hospice, la rue de l'égalité, le chemin de Bouilly et la sente le reliant à la MJC.

Certains opposants préconisent l'abandon du champ tortu au profit d'autres lieux :

- le stade Jean Sax, mais il est déjà totalement occupé par les deux courts de tennis, couvert et extérieur ; par le terrain de football et depuis quelques semaines par l'espace de jeux pour enfants et le boulodrome. Enfin les possibilités de stationnement sont très limitées.

-la friche de l'Acier Poli. C'est oublier qu'elle est difficilement accessible pour des véhicules, que le terrain n'appartient pas encore à la ville et si c'est le cas dans le futur se posera alors un gros travail de dépollution des sols. Qui voudrait voir ses enfants jouer là où des matières dangereuses ont été déversées pendant des décennies !

Alors oui monsieur le commissaire enquêteur je suis très favorable au projet motivant l'enquête publique que vous conduisez et je ne doute pas un instant que vous y donnerez un avis favorable.

Veuillez agréer, monsieur le commissaire enquêteur, l'expression de ma sincère considération.

Anice Delmono